



Les Lilas, le 10 octobre 2019

**Madame Elisabeth Borne**

*Ministre de la transition écologique et solidaire*

**Hôtel de Roquelaure**

**246 boulevard Saint Germain**

**75007 PARIS**

Ce que la catastrophe industrielle de Lubrizol nous dit du service public de l'environnement - Lettre ouverte

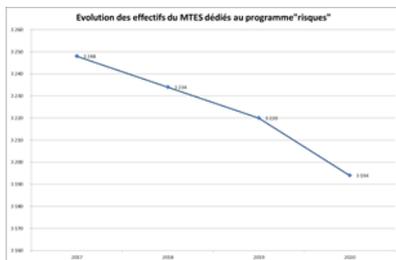
Madame la ministre,

Si la FSU de votre ministère n'a pas souhaité s'exprimer sur la catastrophe industrielle de Lubrizol, c'est pour ne pas en rajouter sur la confusion qui a régné jusque-là aux différents niveaux de l'Etat, tant en terme de communication officielle que de gestion de la crise. Avec pour conséquence une décrédibilisation de la parole de l'Etat en matière d'environnement que la FSU ne saurait tolérer.

Nous le savons, le risque zéro n'existe pas. Il appartient cependant à l'Etat de tout mettre en œuvre pour prévenir et amenuiser ce risque. Or, que constatons-nous ?

Cet accident tragique, qui n'est malheureusement pas un accident isolé cette année, interroge sur la réorientation de l'inspection des installations classées, pour remettre la protection de l'environnement et des populations avant la prise en compte des enjeux industriels.

Des moyens en baisse constante



Depuis 2017, chiffres des bleus budgétaires à l'appui, les effectifs de vos services consacrés au programme risque ne cessent de diminuer. Pire, la courbe de réduction marque une inflexion entre 2019 et 2020, signe d'accroissement de la baisse.

Vous indiquez au journal « Le Monde » du 4 octobre qu'il n'y aura pas de baisse des effectifs des inspecteurs des installations classées l'an prochain. Et au titre du triennal 2020 - 2022, quelle est la tendance à l'horizon 2022 ?

Si l'action de prévention des risques technologiques et des pollutions est préservée, quelles autres missions seront sacrifiées pour compenser et répondre au schéma d'emplois du PLF 2020 ? La prévention des risques naturels et hydrauliques ? La prévention des risques liés aux anciens sites miniers ? Jusqu'aux prochaines inondations meurtrières ? Le souvenir des dernières inondations de l'Aude et de leurs conséquences mortelles et celui de l'impact de l'ancien site minier de Salsignes se sont-ils déjà à ce point estompés ? Et qu'en est-il des lieux de stockage du matériel des plans Polmar Terre alors qu'ils ont été mobilisés pour protéger la Seine de la pollution ?

Le premier objectif que vous nous avez indiqué lors du comité technique ministériel budgétaire du 27 septembre dernier, c'est de contribuer à l'effort de réduction du déficit public. Nous vous le répétons : depuis au moins cinq ans, votre ministère est le premier ministère contributeur en suppression d'emplois publics, toutes choses égales par ailleurs. Quand cela cessera-t-il ?

La FSU vous met en garde. Cette dynamique régressive crée un réel risque de vous priver de l'expertise nécessaire à la bonne appréhension des enjeux, à l'élaboration de programmes d'actions garants de l'intérêt général, à une aide indépendante des pressions, à la gestion rigoureuse des procédures d'autorisation et au suivi des autorisations données.

### Une illustration tragique des effets négatifs de la préfectoralisation

La FSU n'a cessé de dénoncer le mouvement en cours de préfectoralisation. Le pouvoir de décision est confié au préfet de département et/ou de région qui, proche des territoires et de leurs acteurs, est soumis à toutes les pressions notamment celles des industriels qui brandissent la menace de suppression d'emplois ou la fermeture de sites. L'injonction forte du plus haut niveau de l'Etat « d'accompagner » les projets de développement économique place leurs prises de décision dans une réflexion à court terme, et les éloigne clairement de la responsabilité de surveiller les établissements industriels dans la durée.

Possibilité donnée officiellement de déroger à la réglementation, interprétation des textes de lois, décrets de simplification... : toutes les dérives sont possibles !

Aujourd'hui, les agents de vos services et établissements se retrouvent déjà confrontés à la dérive de décisions prises en contradiction avec leur expertise de terrain.

### Un mouvement de simplification des procédures contreproductif

Les effets négatifs de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance n'auront hélas pas tardé à se manifester. Le gouvernement ne cesse de clamer qu'il faut simplifier les procédures. Les services de l'État doivent « accompagner » les projets.

Sites classés, espèces protégées, dérogation au débit réservé, les simplifications (qui signifient en réalité déréglementations) et dérogations se multiplient, que la FSU a dénoncé à plusieurs reprises depuis février 2018 sans réponse à ses courriers.

Concernant les installations classées, il apparaît plus simple de relever les seuils et de déclasser les régimes de la nomenclature que de conforter l'autorité environnementale. En effet, le vaste plan de remontée des seuils ICPE engagé en 2008 et accéléré par votre ministère n'avait pour but que l'allègement des contrôles. Au prétexte d'une simplification des procédures, l'assouplissement considérable de la réglementation en matière d'autorisation environnementale a ainsi permis au préfet de Seine-Maritime d'autoriser une extension de stockage pour l'entreprise Lubrizol sur le site de Rouen en janvier 2019, sans évaluation environnementale ! On connaît maintenant les conséquences toxiques de ces allègements.

La veille de la catastrophe industrielle de Lubrizol, le Premier ministre annonçait cinq mesures pour accélérer les projets industriels dans les territoires, celles-ci visant à alléger les règles en matière d'environnement...

### Une instabilité chronique des services

A la réorganisation permanente à laquelle sont soumis tous les services du ministère depuis 10 ans s'ajoute le dernier étage initié par les récentes circulaires du premier ministre de juillet 2019 : les services centraux sont dépouillés d'effectifs et de missions pour, nous dit-on, renforcer l'échelon départemental. Déjà exsangue, il n'est pas certain que ce « renfort » soit pérennisé pour des questions d'austérité budgétaire. Ce transfert est par ailleurs à somme nulle, ce qui nécessitera des ponctions sur l'échelon régional. Comment exercer correctement nos missions avec des réductions d'effectif récurrentes ?

Ces changements continus associés à un « nouveau management public » basé sur la politique du chiffre et de l'évaluation individuelle désorientent les agents, laminent le sens du travail de chacun et la solidité des collectifs de travail. Non seulement les effectifs fondent, mais les compétences se désagrègent avec les mobilités et les réorganisations permanentes.

Madame la ministre, le tableau que nous dressons de notre Ministère est sombre.

Climat, Biodiversité, Risques ... Il ne tient qu'à vous de remettre ce ministère sur de bons rails, avec un grand service public de l'environnement à la hauteur de tous ces enjeux présentés comme hautement prioritaires par le gouvernement. Il s'agit de défendre l'intérêt général et l'avenir de notre société. Nous le répétons une fois encore : **pas d'environnement préservé sans service public puissant, et pas de service public de l'environnement sans agents publics reconnus et en nombre suffisant.**

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Pour la FSU du MTE/MCTRCT**

**Le Secrétaire Général du Sne-FSU**  
**Patrick SAINT-LEGER**

**Le Secrétaire National du SNUITAM-FSU**  
**Maxime CAILLON**